

## Comptes rendus de manifestation – Informations aux auteurs

Êtes-vous intéressés à rédiger un compte rendu sur une manifestation scientifique dans le domaine de l'histoire ? infoclio.ch offre la possibilité de publier des comptes rendus en ligne.

Envoyez-nous votre compte rendu de manifestation à l'adresse: [info@infoclio.ch](mailto:info@infoclio.ch)

Merci de prendre en compte les consignes de rédaction ci-dessous.

Pour des informations détaillées ou pour toute question éventuelle veuillez nous écrire à l'adresse [info@infoclio.ch](mailto:info@infoclio.ch) ou nous contacter par téléphone: +41 31 311 75 72

### Normes de rédaction:

- Un compte rendu de manifestation doit avoir entre 5'000 et 12'000 signes (sans aperçu du programme).
- Le contenu doit se référer aux différentes contributions et aux discussions de la conférence, et en refléter les principaux résultats. Un paragraphe d'introduction et une courte analyse complètent le compte rendu.
- Les noms des conférenciers sont écrits en majuscule lors de leur première occurrence. Merci de mentionner le nom complet avec le lieu de l'institution d'appartenance, sans titre académique. Par exemple : HEIDI MARTI (Berne)
- Un aperçu du programme de la manifestation est ajouté à la fin du compte rendu (Titre de la manifestation, Titre de la session, Noms des conférenciers et titre des interventions).
- Les notes en bas de page sont acceptées
- Les hyperliens sont bienvenus
- Le compte rendu peut être rédigé en Français, Allemand, Italien ou Anglais
- Le texte doit être remis dans l'un des formats suivants : .doc / .docx / .odt / .rtf
- Le texte doit être remis au plus tard 30 jours après la manifestation
- Merci d'inclure vos données personnelles (Nom, Prénom, Institution, Adresse E-mail) lors de l'envoi du texte.

infoclio.ch se réserve le droit de ne pas publier les comptes rendus, si ceux-ci ne respectent pas ces consignes ou contiennent des propos offensants.

infoclio.ch publie, en règle générale, uniquement la **première version des rapports** de conférence mais des exceptions sont toutefois possible. Lors de l'envoi de votre rapport, nous vous remercions d'indiquer explicitement si vous l'avez déjà soumis à publication ailleurs.

**Note aux organisateurs de manifestations :** Il n'est pas admis de rédiger un compte rendu sur sa propre manifestation. Une bonne solution consiste à mandater un auteur indépendant.